

SÉMIOTIQUE DE L'EXEMPLE

Sémir Badir

(F.R.S.-FNRS – Université de Liège)

Résumé. Après avoir montré, à travers une approche lexicale, que l'exemple appelle toujours à inscrire son objet (c'est-à-dire ce dont il est l'exemple) dans une *pratique* de connaissance, nous proposons une modélisation sémiotique de l'exemple en quatre types : le cas remarquable, l'échantillon, l'illustration et le corpus d'exemple. Cette modélisation cherche à répondre des projections épistémologiques qui se portent sur l'exemple et implique, en retour, que l'investigation épistémologique tienne compte des conditions pratiques de la connaissance.

Quelle ironie, tout de même, qu'à prendre l'exemple comme objet d'étude on se trouve d'abord bien en peine d'en trouver un bon exemple ! C'est qu'un tel objet d'étude est difficile à présenter *en tant qu'objet*, puisque la raison d'être de l'exemple est justement de se distinguer, d'une manière ou d'une autre — à préciser —, de l'objet. Parler de l'exemple comme objet, ce qu'il faut bien qu'il soit, d'une certaine manière — à préciser, là encore —, dans une étude comme celle-ci, revient à produire un oxymore pratique. L'objet exemple est voisin de l'animal homme et de la monarchie constitutionnelle : il faut bien qu'il entre dans la catégorie donnée, puisqu'il répond en droit aux qualités requises pour lui appartenir, quoiqu'en pratique il s'y oppose résolument. L'exemple est ainsi un objet peu identifiable, bien que je ne doute pas que tout un chacun ait une bonne idée de ce qu'il est.

Observons aussi que l'exemple, peu saisissable en tant qu'objet, n'a pas davantage été examiné en tant que concept. Il n'y a pas de théorie de l'exemple qui fasse autorité. La distinction alléguée dans le premier paragraphe, entre exemple et objet, n'a pas été mise à la discussion, ni la fonction de l'exemple précisée, à ma connaissance, dans aucun ouvrage à caractère théorique. Quel trou dans la réflexion épistémologique !

Mais pas de débinage. À défaut de théorie de l'exemple¹, il existe des théories du corpus², principalement en linguistique, et, en statistique, des théories de l'échantillonnage³. Reste cependant à déterminer le rapport entre l'exemple, le corpus et l'échantillon, ainsi qu'à replacer les réflexions inhérentes aux corpus et aux échantillons dans le cadre d'une épistémologie générale. À considérer le problème de l'exemple dans une configuration étendue et non liée à l'exercice d'une discipline, force est de reconnaître en effet qu'il se rencontre dans tous les savoirs. L'épistémologie générale est ainsi le lieu où une théorie de l'exemple pourrait prendre place. L'usage de l'exemple ne se cantonne pas toutefois aux domaines de savoirs; il se rencontre également dans la vie quotidienne (pensons aux modes d'emploi, très souvent agrémentés d'exemples), dans les médias (l'image télévisée donne parfois à voir autre chose que ce dont il est question) ou dans les pratiques artistiques (la citation, notamment, peut avoir valeur d'exemple). En somme l'exemple est un concept *trivial*, au sens où l'entend Yves Jeanneret (2008) : il se situe nécessairement au carrefour de pratiques multiples et variées. Autrement dit, le degré de conceptualisation de l'exemple correspond à un niveau bien plus complexe que celui d'un concept technique; l'exemple est une *notion*.

Une sémiotique de l'exemple est amenée à rendre compte de la diversité de ses usages. Elle situe des *pratiques* dans lesquelles l'exemple fait sens. À ce titre, la sémiotique se substitue à la réflexion épistémologique classique en ce qu'elle met au centre de ses intérêts non des principes de rationalité, mais des *formes sémiotiques* auxquelles les savoirs doivent se conformer comme toutes autres pratiques (artistiques, sociales, politiques, etc.)⁴. Car il est évident qu'on ne se sert pas des mêmes types d'exemples, ni de la même manière, suivant la fonction visée dans une pratique donnée.

1 Signalons toutefois le numéro que *Critical Inquiry* a consacré au cas remarquable en 2007 (*Making the Case*).

2 Citons le travail générique réalisé dans la revue en ligne *Corpus* (<http://corpus.revues.org/index.html>). Voir aussi Mayaffre 2005.

3 Voir par exemple Daudin, Robin & Vuillet 1999.

4 Sur ce sujet, qu'on me permette de renvoyer à une présentation des différents types épistémologiques : Badir 2010.

1. Approche lexicale

Pour parvenir à approcher les différents usages des exemples dans leur extension maximale, il n'est besoin que de recourir aux usages lexicaux du mot. Dites-moi quelles acceptions, et dans quels domaines sémantiques, le mot *exemple* est employé et j'y circonscrirai, sans autre forme de procès, les usages de la chose. Le recours aux dictionnaires s'avère donc, en première approche, utile.

Le Robert distingue deux acceptions, et à l'intérieur de chacune d'elles, plusieurs emplois. Les acceptions répartissent des pratiques : quotidiennes et sociales dans l'acception I (*donner l'exemple, faire un exemple*), épistémiques dans l'acception II (*donner un exemple, un événement sans exemple connu, citer l'exemple de, par exemple*). L'acception épistémique enregistre deux définitions d'emplois :

II₁ ♦ Chose semblable ou comparable à celle dont il s'agit.

II₂ ♦ Cas, événement particulier, chose précise qui entre dans une catégorie, un genre... et qui sert à confirmer, illustrer, préciser un concept.

On a connu le lexicographe du *Robert* sous un jour plus inspiré. À travers la multiplication des adjectifs et des syntagmes coordonnés ainsi qu'au regard de l'utilisation de termes particulièrement vagues (notez le cocasse *chose précise!*), sa perplexité est manifeste.

Le caractère contourné de ces définitions résulte d'abord des catégories générales disponibles, lesquelles se présentent pour le lexicographe en nombre très restreint : chose, action, moyen, qualité... Ce qui apparaît est que l'exemple est en rapport avec quelque chose d'autre (son objet), sans en être une partie, un ensemble ou une qualité. De fait, le rapport de l'exemple avec son objet participe précisément à sa spécificité.

Ensuite, la définition doit faire état d'une double fonction : celle de l'exemple, bien sûr, mais celle aussi de son objet. Dans la seconde définition, l'accent est mis sur la fonction de l'exemple, celle de l'objet étant contenue dans sa désignation en tant que concept (bien que l'exemple puisse servir à confirmer, illustrer ou préciser bien d'autres objets que le concept). La première adopte l'allusion subtile : la chose « dont il s'agit » n'est sans doute pas la chose considérée pour elle-même (sans quoi d'autres formulations plus simples auraient convenu davantage) mais une chose *rapportée, en usage* dans une pratique où elle est *visée* — et parmi les visées d'objet, la visée épistémique

est la plus commune. Si l'exemple est, comme le donne à lire cette définition, une chose semblable ou comparable, on peut également supposer qu'elle entre dans la même pratique que son objet.

On est en droit de se demander ce qui distingue les deux emplois qui viennent d'être définis, hormis que l'un est plus restreint que l'autre. Les citations qui suivent soit le premier soit le second emploi pourraient d'ailleurs être assignées à l'autre. Citation de l'emploi II.1 : « *On cita des exemples de gens n'ayant jamais eu qu'un amour sérieux* » (*Maupassant*); or « amour sérieux » sert bien ici de concept vis-à-vis duquel chaque exemple cité est un cas qui entre dans une catégorie, soit la définition de l'emploi II.2. Citation de l'emploi II.2 : *Ce cas offre un exemple typique de telle maladie*; où l'exemple est une chose semblable à l'objet visé, soit la définition de l'emploi II.1. Que les deux définitions du *Robert* ne donnent pas à lire deux emplois distincts, c'est du reste ce que semble entériner le *Trésor de la langue française* qui ne présente, pour cette acception, qu'une seule définition :

Ce qui, étant antérieur à l'objet du propos et lui étant semblable, peut servir à le confirmer, à l'illustrer, à en donner une idée plus claire.

Dans cette troisième formulation, la combinaison des définissants prête toutefois à la critique. Si l'exemple est semblable à l'objet, en quoi pourrait-il le confirmer, ou même en donner une idée plus claire? On peut soupçonner ici une incompatibilité entre la qualité du rapport et la fonction. En outre, la détermination d'antériorité paraît tout simplement inexacte. L'exemple peut, dans le propos tenu, être présenté de manière postérieure à l'objet ou, tout aussi bien, ils peuvent être concomitants. Mais ce qu'il est intéressant de noter est que la détermination du rapport suit ici une autre catégorie que celles rencontrées dans *Le Robert*, à savoir la catégorie spatio-temporelle. En somme, en comparant les définitions présentées dans les deux dictionnaires, la perplexité lexicologique s'accroît encore, les catégories pouvant être appelées dans la définition au petit bonheur la chance.

Au moins la définition du *TLF* rend-elle compte dans une définition unique, sans être trop allusive, de la double fonctionnalité nécessaire à l'acception épistémique de l'exemple : l'exemple a à confirmer, illustrer, donner une idée plus claire de (fonctions de l'exemple), un objet visé par un propos (usage de l'objet).

Le rapport spécifique à l'objet, non moins que la double fonctionnalité de l'exemple et de l'objet, se retrouvent également dans les acceptions sociales du mot. Ainsi, dans les deux autres acceptions que répertorie le *TLF*, il y a un objet général qui est visé (un type de conduite ou d'action) et l'exemple a pour fonction de le rendre manifeste. *Imiter l'exemple de quelqu'un* (acception A) consiste à viser un type général de conduite que quelqu'un manifeste; *punir quelqu'un pour l'exemple* (acception B) revient à faire connaître publiquement, par le moyen de l'exemple, un type d'acte en tant qu'acte punissable. De même, dans *Le Robert*, les trois emplois de l'acception I renvoient l'exemple à un objet dont l'usage actualisé est la publicité ou la socialité. La formule *C'est un exemple pour nous tous* (emploi I.2), toute sibylline qu'elle soit, implique qu'on rapporte ce qui est en exemple vers un objet général dont la fonction dans cette circonstance consiste d'abord à ce qu'il soit connu, ou reconnu, par la collectivité.

Dans ces usages, l'exemple sert une connaissance pratique et non une connaissance spéculative (par quoi on entend une connaissance qui ne commande pas directement l'action). C'est pourquoi le lexicographe a eu raison de leur réserver une acception distincte. On ne peut qu'être frappé toutefois par le fait que tous les usages lexicaux d'*exemple* ont en commun de s'inscrire dans une pratique épistémologique. Seules les modalités de la pratique divergent : ici, la connaissance tend à s'actualiser dans l'action; là, elle ouvre un espace de réserve (une potentialité). À ce titre, la connaissance spéculative vient en second, ainsi que le lexicographe en mène le catalogue dans les diverses acceptions d'*exemple*, car il est raisonnable de penser qu'elle consiste en une spécialisation de la connaissance pratique en général.

Il y a toutefois, ici, de quoi interpellier l'épistémologie dans une question fondamentale, dès lors que la fonction de l'exemple appelle à fonder toute connaissance — la présence d'exemples dans la connaissance scientifique n'étant pas *a priori* invalide — à l'horizon d'une pratique. Comme on sait, l'investigation épistémologique traditionnelle est peu encline à considérer les sciences sous cet aspect, ne reconnaissant pour les sciences aucune spécificité qui puisse être inhérente à leurs aspects pratiques et reléguant même ceux-ci dans un champ dissocié, celui des *techniques*. De ce fait, l'épistémologie opère une double clôture : des connaissances scientifiques, arbitrairement extraites

du champ plus large des connaissances spéculatives, et des connaissances spéculatives hors du champ général de la connaissance.

La sémiotique, pour sa part, suspend cette double clôture. En prenant en compte la présence des exemples dans les connaissances scientifiques, elle rend compte de ce que celles-ci sont des pratiques dont la *semiosis* — par la visée épistémique et selon les procédures discursives qui y conduisent — est prescrite de manière à la fois spécifique et, pour une part au moins, interne au champ pratique lui-même.

2. Approche sémiotique tensive

Pour mener cette approche sémiotique, il convient de reporter sur la chose ce que l'approche lexicale a permis d'établir quant au mot. L'exemple demande à être constitué à travers deux caractères essentiels, de même que la définition du mot *exemple* a deux définissants principaux : (i) son rapport à l'objet ; et (ii) sa fonction. En outre, dès lors qu'il s'inscrit toujours dans une pratique épistémique, l'exemple peut être considéré sous la forme d'un signe. On envisage en effet sans difficulté que le rapport à l'objet intéresse d'abord la production de l'exemple, c'est-à-dire son signifiant, tandis que sa fonction est activée lors de sa réception ou de son interprétation, c'est-à-dire en guise de signifié.

Sa : un certain rapport à l'objet

Exemple =

 Sé : une certaine fonction à l'horizon de l'usage épistémique de l'objet

Ces caractères sémiotiques ou sémiotisables suffisent à rendre compte de l'exemple. Rien d'autre n'est nécessaire à la notion. Ainsi, du point de vue de son signifiant, l'exemple n'est lié à aucune matérialité particulière. Il peut être manifesté sur n'importe quel support et sous n'importe quel aspect matériel. Du point de vue de son signifié, il n'est attaché à aucun domaine sémantique particulier et peut viser des valeurs tant génériques que spécifiques. Notamment, l'exemple est susceptible de se situer à un haut degré d'abstraction ou, tout aussi bien, de révéler les singularités liées à un phénomène.

Cette labilité de l'exemple, sa résistance aux formes ordinaires de détermination d'une chose matérielle comme aux classes sémantiques d'un concept expliquent la perplexité du lexicographe. Le signifiant et le signifié de l'exemple

demeurent déterminables, mais seulement sous des conditions sémiotiques où rapport et fonction déploient une dynamique qui leur est propre. Décrire ces conditions sera facilité en ceci que les caractères de l'exemple sont non seulement essentiels mais également indissociables. Le rapport que l'exemple entretient à l'objet se rencontre aussi, parfois, dans la citation, mais non avec la même fonction. Et la fonction de l'exemple se retrouve, entre autres, dans le modèle, bien que le rapport du modèle à son objet ne soit pas le même qui s'instaure entre ce dernier et l'exemple. Il importe ainsi de considérer la conjonction de ces caractères — un certain rapport *et* une certaine fonction — comme constitutive de l'exemple. Aussi gagnera-t-on en simplicité s'il est possible de les aborder suivant un même canevas d'analyse.

La sémiotique tensive propose un tel canevas. Elle considère tout objet offert à son analyse selon deux valences — l'intensité et l'extensité⁵ — en mettant ces deux valences sous une double tension — la tension d'un opérateur (plus ou moins) et la tension résultant de leur interaction — construisant ainsi un véritable champ de forces notionnel où se positionnent les valeurs attribuables à l'objet d'analyse. Quatre valeurs canoniques peuvent être dégagées, correspondant aux quatre combinaisons fondamentales des opérateurs sur les valences, soit (i) intensité maximale et extensité minimale, (ii) intensité maximale et extensité maximale, (iii) intensité minimale et extensité minimale, enfin (iv) intensité minimale et extensité maximale. On a pris l'habitude de figurer ces quatre valeurs, qu'on peut également homologuer aux quatre familles de signes⁶, dans un quadrant connu sous le nom de « schéma tensif ».

5 Homologables, respectivement, aux catégories aristotéliennes de la qualité et de la quantité. Si d'autres termes ont toutefois été retenus ici, c'est pour indiquer (notamment) l'exclusivité inhérente à ces deux catégories, les autres catégories aristotéliennes étant toutes considérées dans la sémiotique tensive comme dérivées de ces deux-ci. À ce sujet, voir Zilberberg 2006.

6 Aux trois types généraux de l'icône, de l'indice et du symbole proposés par Peirce, J.-M. Klinkenberg ajoute le « signe au sens strict » (cf. Klinkenberg 1996 : 144). C'est à cette quadripartition typologique que nous faisons référence.

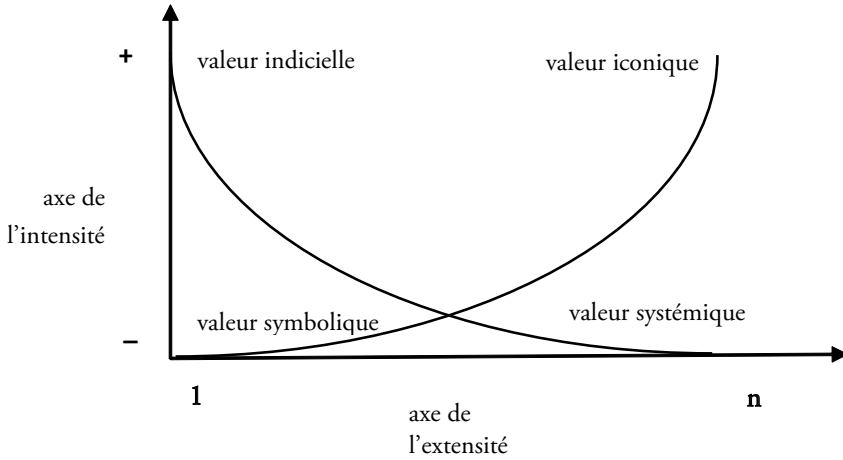


Figure 1 : Schéma tensif canonique

Du point de vue du signifiant, on considère sur l'axe de l'extensité le nombre d'exemples mis en rapport avec l'objet : l'exemple peut faire partie d'une *catégorie*, d'un *genre* — ce sont les termes employés dans la définition II.2 du *Robert* — ou encore d'un ensemble. Il est évident que ce pouvoir à faire nombre contribue à déterminer le rapport que l'exemple entretient avec son objet. Sur l'axe de l'intensité on interroge la force de ce même rapport. La définition II.1 du *Robert* témoigne de la pertinence des valeurs intensives. Ainsi, *semblable* et *comparable* ne situent pas le rapport entre l'exemple et son objet au même degré : *semblable* implique un rapport étroit et direct, alors que *comparable* peut valoir pour un rapport même tenu et indirect. Pareillement, dans la définition du *TLF*, *antérieur* prescrit (à tort, selon nous) entre l'exemple et son objet un rapport moins intensif que s'ils étaient placés dans un rapport de concomitance. Quatre valeurs se dégagent ainsi pour qualifier le rapport de l'exemple à son objet : (i) selon une valeur indicielle, l'exemple unique est si proche de l'objet qu'il peut en tenir lieu dans le cadre de la pratique épistémique ; (ii) selon une valeur iconique, l'exemple, considéré dans l'ensemble de ses manifestations, donne une image supposée fiable de l'objet ; il peut prétendre s'y substituer, mais les conditions de la pratique épistémique pèsent davantage sur cette prétention que dans le cas d'un exemple indiciel ; (iii) selon une valeur symbolique, l'exemple se présente comme un simple artefact

mis à disposition de l'objet dans la pratique épistémique qui le vise ; il ne met en avant qu'un aspect ou qu'une partie de l'objet, sans pouvoir être confondu avec lui ; (iv) selon une valeur systémique, l'exemple est construit en guise de l'objet, répertoriant ses parties et qualités en guise des parties ou qualités de l'objet, en prenant toutefois en compte les transformations et homologations que la pratique épistémique impose au rapport qui s'établit de la sorte.

Du point de vue du signifié, on peut considérer que l'exemple a une ou plusieurs fonctions (axe de l'extensité) et, par ailleurs, cette fonction peut être plus ou moins assimilée à celle que l'on assigne à l'objet dans le cadre de la pratique épistémique qui se porte à son endroit (axe de l'intensité). De fait, si l'exemple sert à *préciser* ou à avoir une *idée plus claire* de l'objet, ainsi que le donnent à lire les dictionnaires consultés, n'est-ce pas là aussi le rôle d'un concept vis-à-vis de son objet propre ? À l'instar de l'analyse du signifiant, quatre figures canoniques sont à considérer dans le signifié de l'exemple : (i) selon une valeur indicielle, la fonction de l'exemple est entièrement assimilable à celle de son objet ; (ii) selon une valeur iconique, la variété de l'exemple correspond à celle de l'objet ; s'il est besoin par l'exemple, ici de préciser, là d'éclairer, ou là encore simplement d'illustrer, c'est parce que l'objet lui-même est visé par différentes modalités épistémiques ; (iii) selon une valeur symbolique, l'exemple remplit son rôle en affichant nettement le caractère adventice de sa fonction ; (iv) selon une valeur systémique, l'exemple, en la pluralité de ses manifestations, remplit des fonctions spécifiques qui instituent sa différence vis-à-vis de l'objet.

En guise de balises pour renvoyer aux valeurs canoniques de l'exemple, on se propose de retenir quatre termes : le *cas remarquable*, l'*échantillon*, l'*illustration* et le *corpus d'exemples*. Le schéma tensif ci-dessous donne à voir la façon dont les valeurs tensives peuvent les investir, en exploitant l'hypothèse la plus simple, celle qui se fonde sur l'indissociabilité des valeurs pour le signifiant et le signifié.

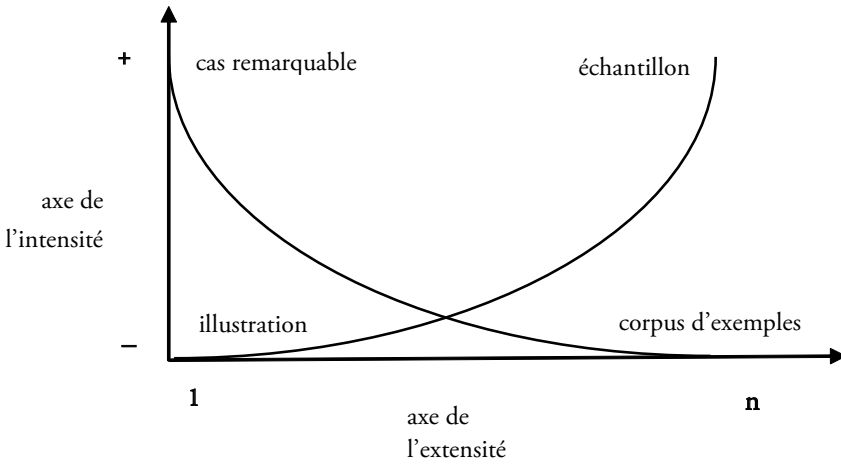


Figure 2 : Schéma tensif de l'exemple

Que le lecteur veuille bien garder à l'esprit que ce qui est pointé dans ce schéma sont des modèles théoriques, et non les réalités d'une pratique. Dans la pratique, il est vraisemblable qu'un exemple donné manifeste l'une ou l'autre position intermédiaire entre ces modèles. Il est plus que probable également qu'une analyse lexicale du *cas remarquable*, de l'*échantillon*, de l'*illustration* et du *corpus d'exemples* donne à lire des valeurs bien plus mélangées que celles qui leur sont assignées ici. En outre, les termes retenus ne sauraient recouvrir la variété des exemples, comme en témoigne l'existence d'autres termes voisins non pris en compte, tels *spécimen*, *parangon*, *aperçu* ou *précédent*.

Cependant, ces modèles théoriques de l'exemple ne sont pas de simples objets spéculatifs. Parce qu'ils sont construits à partir des tensions inhérentes aux caractères essentiels de l'exemple, ils reflètent, en l'objectivant, l'activité réflexive qui s'établit inévitablement dans les pratiques épistémiques sur les instruments; de sorte que ces modèles sont projetés sur les exemples et contribuent à les façonner et à leur conférer un statut dans telle ou telle pratique épistémique, en faisant valoir les tendances et conflits qui rendent dynamique leur usage.

On voit bien ici de quelle manière et par quels moyens l'analyse sémiotique cherche à prolonger, si elle ne l'englobe, l'investigation épistémologique traditionnelle. Les modèles qu'elle présente rendent compte des formes pratiques de la connaissance, attendu qu'un savoir ne se juge pas seulement à

sa « rationalité » (si tant est qu'une telle rationalité puisse être définie) mais également aux protocoles, aux modèles, aux stratégies, aux formats et aux supports qu'il suscite.

L'analyse proposée peut conduire ainsi à une typologie portant, non sur les exemples eux-mêmes, mais sur les projections épistémologiques sollicitant leurs usages.

2.1. Le cas remarquable

Le cas remarquable est une manifestation particulière qui possède toutes les qualités spécifiques de son objet, là où, dans les cas ordinaires, ces qualités sont partiellement et inégalement réparties. Le cas remarquable peut être sélectionné dans une collection (constitutive de l'objet) ou actualiser l'objet (si celui-ci est un concept), peu importe finalement la méréologie qui le travaille⁷. Ce qui importe est que le cas remarquable permette d'atteindre l'*essence* de l'objet, du moins son essence en tant qu'elle se donne à comprendre.

Il faut sans doute préciser aussitôt ce qui distingue le cas remarquable du prototype. Le prototype, lui aussi, manifeste les qualités spécifiques de son objet. Mais, d'abord, il n'est pas tenu de les afficher toutes et, ensuite et surtout, les qualités qu'il retient paraissent communes et n'apportent guère à la connaissance de l'objet. Aussi le prototype n'est-il tout simplement pas un bon exemple. Tout au contraire, le cas remarquable, ainsi que son nom l'indique suffisamment, permet un dévoilement : les qualités qu'on connaît grâce à son intermédiaire sont rarement perçues, ou rarement aussi bien mises en valeur qu'avec lui.

Le cas remarquable est *exemplaire* : sa propension à servir d'exemple lui est une vertu. Il ne suffit pas qu'il éclaire, précise, mette à jour, etc. ; il faut encore lui en tenir mérite. Le cas remarquable suscite une esthétisation de la connaissance : la connaissance n'est jamais aussi belle, agréable, désirable, enviable qu'à travers le cas remarquable.

Il est vrai que le donneur du cas remarquable a tendance à tirer à soi, au moins en partie, ce caractère méritant : il y a du mérite à découvrir un cas exemplaire et à pouvoir en déployer toutes les qualités (qui sont exactement celles de l'objet). Autrement dit, il se joue un phénomène de projection où

7 Sur la méréologie, entendue comme science des relations entre un tout et ses parties, on se reportera utilement à Bordron 1991.

le cas remarquable et son découvreur rivalisent d'intelligence. Même lorsque le cas remarquable est avancé pour la critique qu'il y a à faire de l'objet, son élaboration est à la hauteur du regard qui se porte sur lui.

Il faut reconnaître aussi que le cas remarquable est à bien des égards contemporain de la connaissance qui se porte sur son objet. Il en infléchit les accents de recherche, les formes théoriques, les procédures d'analyse. Il n'est dès lors pas étonnant qu'on prétende tout comprendre de l'objet grâce au cas remarquable : la connaissance s'ajuste pour qu'il en soit ainsi. La connaissance par le cas remarquable est, dans son fondement, une connaissance rhétorique de l'objet.

2.2. L'échantillon

Un échantillon d'exemples détient non moins que le cas remarquable les qualités de l'objet. Il ne se borne pas d'ailleurs aux qualités essentielles, mais permet d'aborder également les qualités secondaires, voire des qualités accidentelles ou aléatoires. Seulement, ce qui est imputé à l'échantillon considéré dans son ensemble ne l'est pour aucun des exemples qui le composent ; l'exemple extrait d'un échantillon n'a de rapport à l'objet que par certaines qualités et non par d'autres, que l'échantillon permet de reconnaître néanmoins, et finalement de connaître aussi.

L'objet que l'on connaît à travers un échantillon se donne comme un objet *varié*, soit qu'on vise à contenir cette variété afin de circonscrire ses limites, soit qu'au contraire on cherche à la déployer et à en montrer les différents aspects ou parties. La représentativité est la grande affaire, non seulement de l'échantillon, mais aussi de l'objet lui-même, en ce sens que celui-ci est réputé connu à partir de ses représentants.

Ici, la connaissance commande l'organisation des exemples, leur distribution en paquets, leur hiérarchisation. Les exemples ne diront rien s'ils ne sont dirigés, analysés et commentés ; ils sont asservis à la grille qui a commandé leur sélection. Du reste, au sein de l'échantillon, les exemples n'ont pas tous le même poids. Certains expriment les caractères majoritaires de l'objet, sa norme, et profitent à une connaissance du prototype ou du stéréotype ; d'autres au contraire évoquent les devenirs minoritaires, les tératologies, les exceptions ; il peut arriver aussi que des cas remarquables soient reconnus *a posteriori* dans l'échantillon, mais leur fonction y est rendue caduque.

L'objet lui-même ne sort pas tout à fait indemne de cette pratique épistémique. Il est connu à la condition et à la mesure de sa disponibilité, de son accessibilité. Dans les cas les plus coercitifs, il est lui-même échantillonné, c'est-à-dire connu comme une collection d'entités diverses.

Autant dire que la pratique épistémique qui fait usage de l'échantillon nécessite une certaine autorité. Autorité inhérente à l'échantillonneur, habilité à l'expertise, ou autorité des instruments de mesure et d'analyse, via un protocole scientifique éprouvé. De toutes les façons, l'échantillon est imposé; seuls les experts ou scientifiques investis d'une autorité comparable peuvent discuter de la validité d'un échantillon.

2.3. L'illustration

Le trait le plus marquant de l'illustration est que sa place est incidente : c'est cette illustration-là qui est venue, à cet endroit-là, mais ça aurait pu être une autre, ou à un autre endroit. Pour qu'une illustration eût l'air d'être choisie, il aurait fallu qu'elle soit particulièrement appropriée, ou qu'elle tombe comme une nécessité; mais, en vérité, on peut toujours se passer de l'illustration. L'illustration est un exemple sans qualités. Aucun pouvoir de séduction ne s'y attache vraiment, et son autorité est nulle. Tout ce à quoi tient l'exemple selon les autres modèles épistémologiques demande à être retranché dans l'illustration. Bref, elle est une sorte de degré zéro de l'exemple, à laquelle est attribuée une fonction minimale.

L'illustration agit toujours en solo. S'il s'en trouve plusieurs, elles ne feront pas série puisque aucune n'est nécessaire et que leur série même demeure aléatoire. Elles ne profitent pas de la présence des unes et des autres. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas d'instrumentalisation de l'illustration par la connaissance : la fonction d'exemple suffit à sa tâche.

La connaissance ne fait pas grand cas de l'illustration. C'est pour elle, par quelque manière qu'elle en use, une sorte d'intermède ludique. L'illustration est hors protocole, sans garantie, sans exigence. Elle est ludique d'abord en ce sens que son choix, sa présentation, son commentaire ne demandent pas à être pris très au sérieux. Qui mènerait une critique radicale d'un discours de connaissance à partir d'une illustration passerait pour ridicule. Ludique, l'illustration l'est aussi parce qu'elle est distrayante; elle apporte dans le cours de la connaissance une détente (elle est « détensive », en qualité comme en

quantité). Il se peut même qu'elle ait un air de provocation : dans une pratique épistémique très contrainte, une illustration par trop triviale semblera prendre le discours théorique et argumentatif à contre-pied. Enfin, l'illustration est ludique parce qu'elle appelle la participation : à céder sur les exigences de son discours, le locuteur semble en effet vouloir se placer sur le terrain de son interlocuteur, ou du moins sur un terrain de partage où les moyens et enjeux de la compréhension paraissent tout à coup liés à l'exemple.

Dans un usage un peu particulier, l'illustration se manifeste plus qu'il ne convient. L'interlude de l'illustration en est comme annoncé, et sa fonction simplifiée encore, s'il se peut. *Je reprends mon exemple de* : autant dire que j'en reprends le jeu ; je vous laisse souffler en remettant la balle au milieu du terrain (ou en feignant de l'y remettre) et en abandonnant tous les avantages acquis. Il ne s'agit plus de comprendre *de quoi* l'illustration est un exemple, mais seulement d'apercevoir *en quoi* elle l'est, en quelle qualité ou sous quelle partie considérée.

Or, en réalité, il faut la présence d'une grande force de résistance pour que l'illustration fasse mine de peu. La manifestation d'une illustration dans le discours de connaissance a une puissance disruptive. Dans un discours abstrait, tout à coup émerge la pointe triviale du concret ; dans un discours élaboré et érudit, la trace d'un savoir personnel est découverte ; et le discours théorique est mis à nu dans la simplicité d'une application. Ce qui fait ainsi saccage dans la connaissance, c'est l'objet même en son *altérité*. Telle est la force qui traverse même la plus fruste des illustrations. L'illustration est la marque de l'irréductibilité de l'objet vis-à-vis de la connaissance. Avec elle surgit une autre scène, employant un autre support formel, que d'autres acteurs accaparent et où d'autres intérêts sont visés.

Certes la connaissance n'a de sens que si elle a un objet et qu'elle consacre à celui-ci une grande partie de ses moyens. Pourtant, la place de l'objet y est conforme à celle que l'Autre occupe dans toute société : marginale, réduite, cloisonnée. Logée dans l'insignifiance d'une illustration.

Aussi l'illustration entretient-elle avec son objet un rapport principalement symbolique. C'est une parade bien connue de déplorer que, devant la richesse et la complexité de l'objet, l'illustration qu'on en donnera ne saurait être que « mauvaise ». L'illustration fait une piètre image de l'objet et en est un indice peu fiable, en effet ; mais, ceci étant, elle n'en accomplit que mieux

sa fonction symbolique : en exposant « mal » — partiellement, pauvrement, trivialement — l'objet, elle le montre en ce qu'il est inaltérable (et, si l'objet est empirique, la connaissance doit se faire vertu de ne pas le gauchir ; si l'objet est conceptuel ou théorique, la connaissance se donne d'autres ambitions que celle d'atteindre simplement son but de manière *ad hoc*).

2.4. Le corpus d'exemples

À l'instar de l'échantillon, le corpus d'exemples se caractérise d'abord par le fait de se présenter comme une collection. Mais le corpus a tendance à fermer cette collection, en la dénombrant et en la paramétrant, là où elle reste potentiellement ouverte, par l'ajout, le détail ou la nuance, dans l'échantillon. Dans un corpus, tous les exemples ont *a priori* la même valeur. Ils n'ont pas à détenir des qualités spécifiques mais laissent découvrir n'importe quelle qualité. C'est donc une collection à la fois finie et indifférente au regard de l'objet.

L'usage d'un corpus d'exemples sollicite aussi peu que possible les stratégies rhétoriques d'exposition. À la limite, le corpus ignore de quoi il est l'exemple. Pas de séduction ni d'effet d'autorité ici, mais un souci d'objectivité. La connaissance ne se donne pas sur le mode de la prescription ou de l'esthétisation, mais sur celui d'une description supposée neutre et désinvestie de *quantités*. Le corpus est garant, par sa constitution, de ce que l'objet est quantifiable et rapporté à ses quantités.

L'objectivité du corpus joue, en quelque sorte, contre la fonction même de l'exemple. On distingue par méthode de nombreux types de corpus — corpus de référence, corpus d'apprentissage, de test, de documents, de textes, d'observables, corpus parallèles, corpus comparables — mais à l'usage tous ces corpus fonctionnent à peu près de la même manière. Leur constitution implique qu'il n'y a plus de différence utile entre l'exemple et l'objet. Tous deux sont quantifiables ; tous deux constituent préférentiellement des ensembles clos. Le corpus est la mesure de leur assimilation l'un à l'autre, et de leur réduction à l'objectif intrinsèque de la connaissance. Que l'objet soit étranger à la connaissance qui le saisit, c'est ce que la constitution du corpus tout à la fois affirme (par la transformation qu'il lui impose) et ignore (par éradication de toute altérité, de tout extérieur).

Le corpus d'exemples se distingue également des autres modèles canoniques en ce qu'il n'a pas à manifester chacun des exemples qui le composent.

Différents degrés de présence sont en effet à distinguer au sein d'un corpus : certains exemples sont donnés d'emblée, d'autres évoqués dans l'analyse, d'autres encore simplement tenus en réserve. En tous les cas, le degré de présence de l'exemple ne change rien à son statut objectif. Tant que la collection est clairement définie, il n'y a pas de nécessité à devoir exhiber le détail. L'analyse et la description générale suffisent.

De la sorte, l'objet est rapporté à un *système*. Sans doute tout objet connaît-il un système propre ; du moins c'est ce que la connaissance par corpus pré-suppose. L'objet fait partie d'un système dans lequel il est situé. Il a lui-même une organisation régulière. Et toutes les constantes ainsi décrites s'articulent dans une configuration structurelle où les différents systèmes en présence sont articulés et hiérarchisés les uns par rapport aux autres. Dans cette perspective, le système n'est pas directement imputable à l'objet mais devient tout de même une caractéristique épistémique interne à l'objet — comme si l'objet était, depuis tout temps, amené à être connu selon le système. Le corpus est la condition d'exemplification de cette configuration : il manifeste l'objet dans la mesure où sa description repose sur des invariants analytiques.

3. Dernières réflexions

Chacun des quatre types d'exemples qui viennent d'être décrits sous-tend donc une conception épistémologique particulière se rapportant à la connaissance adéquate, ou seulement possible, d'un objet. En contrepartie, les croyances et visées épistémologiques permettent de légitimer l'usage de l'un ou de l'autre type dans une pratique épistémique donnée.

Dans cette pratique, il advient de l'exemple-type comme il en est de tout modèle : l'approximation et le mélange des types ne sont pas rares. Le schéma tensif (voir la fig. 2) prévoit ces mixtes et intermédiaires. Que des cas remarquables ou des illustrations se rencontrent en série, aussitôt le modèle de l'échantillon s'esquissera à l'horizon de leur usage. De même, entre l'échantillon et le corpus d'exemples, non moins qu'entre l'illustration et le cas remarquable, l'hésitation est toujours possible. Et cetera.

Les implications épistémologiques d'une telle typologie vont toutefois à l'encontre d'un mélange empirique généralisé. Parce que les épistémologies sont constituées de croyances (certes, le plus souvent argumentées) et de justifications, elles entretiennent entre elles une sorte de concurrence ; et, comme

elles ne sauraient se mettre d'accord sur le critère ultime d'évaluation de cette concurrence (c'est tantôt la vérité, tantôt l'optimisation, ou encore la faisabilité), elles ont tendance, au moins sur le périmètre des pratiques épistémiques directement visées, à s'attribuer un monopole.

De la concurrence des épistémologies, il s'ensuit qu'un discours critique accompagne souvent la présentation des exemples. Ce discours consiste, d'une part, à jauger l'exemple afin de mettre en valeur le type qu'il engage, selon les croyances épistémologiques qui lui correspondent. Il peut, d'autre part, en guise de contre-proposition ou de prévention à une objection plausible, chercher à dévaloriser les autres types d'exemple.

Ainsi, un cas remarquable peut déchoir en illustration, dès lors qu'on n'est pas convaincu de son adhérence à l'objet, ni peut-être de la possibilité même d'y pourvoir au moyen d'un seul exemple. L'« enchantement » suscité par l'exposition du cas remarquable étant redevable d'un discours rhétorique, il est aisé de rabaisser les prétentions de ce discours en évoquant, avec l'autorité que procure l'érudition, des cas semblables qui mettent en avant d'autres spécificités de l'objet — et, suivant ce procédé, un échantillon sera bientôt constitué. Ou bien on rendra compte du cas réputé remarquable par une mise en contexte des critères de sa sélection, ce qui lui vaudra d'être réévalué à l'aune d'un corpus systématique.

La représentativité d'un échantillon est évidemment toujours discutable. Une simple illustration peut faire valoir des qualités de l'objet non envisagées dans l'échantillon, sans que le modèle épistémologique sous-jacent en soit menacé. Pour qu'il le soit, une critique plus développée est nécessaire, qui cherchera à s'appuyer sur un corpus d'exemples dont les critères de constitution sont tout autres que ceux ayant ordonné l'échantillon. Par ailleurs, le corpus d'exemples peut lui-même prêter à discussion, soit que l'on remette en cause la pertinence de son paramétrage, ou que l'on critique l'application qui en a été faite. Plus radicalement, on peut déplorer que l'objet ait été perdu dans la réduction due aux nécessités de constitution du corpus, ou bien arguer que l'objet ne mérite pas l'objectivation qu'on lui impose de la sorte. Ce faisant, on plaide en fait pour une connaissance plus « douce », celle de l'illustration, ou plus empathique, par le cas remarquable.

Quant à l'illustration, si elle n'a aucune légitimité à défendre, elle n'en est pas moins à même de récuser la prétention selon laquelle d'autres manières de

manifester l'objet en aurait davantage qu'elle. En définitive, elle est le lieu d'où une position anti-méthodologique peut être tenue.

Ces scénarios de concurrence montrent que les exemples, dans la mesure où ils sont sous la coupe d'un modèle, entrent en résonance avec une forme spécifique que vise la connaissance dans la mise en pratique de son objet. Cette forme épistémique se raisonne dans l'analyse tensive selon ses deux valences : (i) intensive, selon la proximité ou la distance qui est supposée exister entre la connaissance et son objet ; (ii) extensive, selon la tendance épistémique à la synthèse ou à l'analyse.

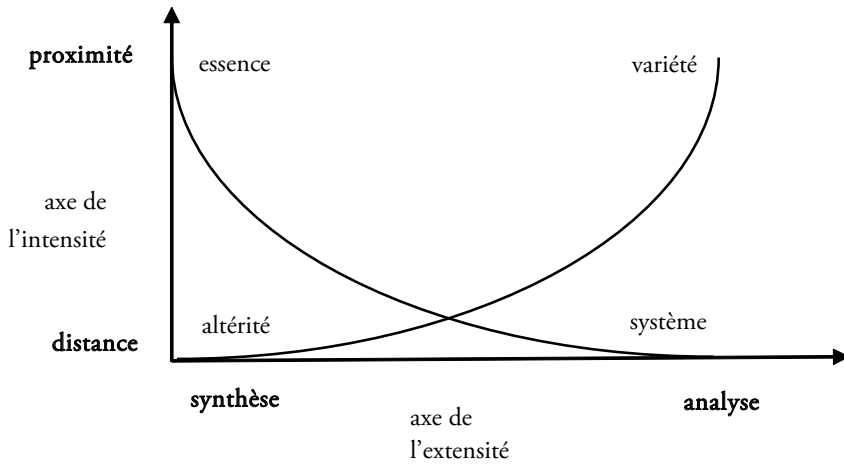


Figure 3 : Schéma tensif de la forme épistémique de l'objet

Jusqu'ici nous n'avons pas sollicité les courbes que manifeste le schéma tensif. Ce sera l'objet d'une dernière observation. Conformément à la théorie de la sémiotique tensive, la valeur déterminée par une intensité maximale et une extensité minimale entre en rapport d'opposition avec la valeur d'intensité minimale et d'extensité maximale. Aussi n'y a-t-il pas de modèles épistémologiques plus étrangers l'un à l'autre que ceux qui visent l'objet soit en son essence soit dans un système. De même, le cas remarquable et le corpus d'exemples sont comme huile et eau. Il n'y a pas moyen de contrecarrer l'un par l'autre si ce n'est en passant par leur conversion dans l'un des deux types restants. Et ceci se vérifie aussi quant à la forme épistémique de leur objet. La mise en déroute d'une approche systémique mettra en avant l'altérité insurmontable de l'objet avant d'en appeler à une approche essentialiste ; à l'inverse, on reprochera à

une approche essentialiste de ne pas rendre compte de l'objet dans toute sa variété avant que d'en tenter une approche systémique. Entre les valeurs minimales et les valeurs maximales, en revanche, la corrélation est converse : la reconnaissance répétée et intensifiée de l'altérité d'un objet conduit, au fur et à mesure que se rassèrent l'autorité de l'érudit, au dessin de sa variété (parcours dit « implicatif ») ; à moins qu'en dépit de l'autorité que procure la représentation d'un objet dans toute sa variété, celui-ci paraisse résister à la connaissance et afficher en fin de compte sa radicale altérité (parcours dit « concessif »). Ces parcours s'appliquent également aux types d'exemples de l'illustration et de l'échantillon : l'usage de l'illustration se transforme petit à petit, mais avec facilité, en un échantillon ; à moins qu'on finisse par concéder que l'échantillon, à jamais ouvert, s'épuise dans une illustration indifférente à l'objet mais touchant pourtant du doigt ce qui en lui échappera toujours.

Bibliographie

- A.A.V.V. (2007), *Critical Inquiry. Making the Case*, vol. 33-34.
- S. BADIR (2010), « Pour une description raisonnée des discours épistémologiques », in J.-M. DEFAYS, A. ENGLEBERT, M.-Ch. POLLET, L. ROSIER & Fr. THYRION (éds), *Principes et typologie des discours universitaires*, Paris, L'Harmattan, p. 25-35.
- J.-Fr. BORDRON (1991), « Les objets en parties », *Langages*, n° 103, p. 51-65.
- J.-J. DAUDIN, S. ROBIN, C. VUILLET (1999), *Statistique inférentielle. Idées, démarches, exemples*, Presses Universitaires de Rennes 2.
- Y. JEANNERET (2008), *Penser la trivialité. Volume 1 : La vie triviale des êtres culturels*, Paris, Hermès-Lavoisier.
- J.-M. KLINKENBERG (1996), *Précis de sémiotique générale*, Bruxelles, De Boeck.
- D. MAYAFFRE (2005), « Rôle et place des corpus en linguistique : réflexions introductives », dans *Texto! X-4*, http://revue-texto.net/Reperes/themes/Mayaffre_Corpus.html [consulté le 30/03/2010].
- Cl. ZILBERBERG (2006), *Éléments de grammaire tensive*, Limoges, Pulim.